LES SAMEDIS AU LAB'JEUNES

Hors vacances scolaires de 14h à 18h

Lab'jeunes de Pénestin (à coté du bureau fédé)

Navettes possibles sur réservation

A chaque samedis son activité .



Bricolage, sports, projets etc...

Vous pourrez retrouver le programme des samedis sur les réseaux sociaux ou me le demander par mail ou sms.

LES SOIRÉES DU VENDREDI

Hors vacances scolaires,

Il y a la possibilité de mettre en place des soirées jeunes sur réservation.

LES MERCREDIS AU LOCAL

Hors vacances scolaires de 14h à 17h30

Local jeunes de Camoël (à coté de la médiathèque)

Navettes possibles sur réservation

NOUS CONTACTER



Fédé camoël Pénestin



Jonathan_fedecap



6-60-07-99-13



Jonathan.josso@lafede.fr

Animation.cape@lafede.fr

Suivez-nous sur notre page facebook Fédé Camoël Pénestin



la fédé

57a Rue Jacques Prévert 56760 PENESTIN - 02.99.90.52.15



2023/2024

LOCAL JEUNES

LAB JE UNES



www.lafede.fr 02.99.90.52.15





Règles de vivre ensemble au local et lab' jeunes

Les locaux jeunes sont des lieux d'accueil pour les jeunes de 10 ans à 17 ans.

O FEGE Dans cet espace, les jeunes pourront venir pour discuter, s'informer, se distraire ou encore participer à différentes activités ou actions élaborées avec l'animateur. Cet espace pour les jeunes sera également un lieu de prévention et d'informations sur différentes problématiques de notre société (santé, environnement...). Mais avant tout, cet espace permettra d'accueillir les jeunes dans un cadre convivial et agréable.

- Horaires d'ouverture.

Période scolaire: Mercredi 14 h 00 à 17h30

Samedi de 14 h 00 à 18 h 00.

Si envie et besoin des jeunes, possibilité d'ouvrir le vendredi soir pour des soirées ieunes ou autres...

Renseignements: 06-60-07-99-13 ou Facebook: fédé Camoël Pénestin

- Le jeune doit respecter le matériel mis à disposition dans l'enceinte des locaux et se référer aux règles pour son utilisation.
- Des règles de sécurité pourront être ajoutées par l'animateur en fonction de différentes situations.
- Des variantes par rapport aux règles d'origine pourront être mises en place avec l'accord de l'animateur, à condition qu'elles respectent la sécurité physique et morale des usagers.

- Départ et arrivée.

Dans le cadre d'animations proposées en dehors des locaux Jeunes, l'animateur fixera un horaire de départ et un horaire de retour, qui seront communiqués au responsable légal.

- Les jeunes sont priés de respecter ces horaires pour le bon fonctionnement des animations. L'animateur sera chargé de respecter les horaires annoncés, notamment au retour. Toutefois, il ne pourra être tenu responsable d'un éventuel retard lié à un problème de dirculation par exemple.

Durant les sorties, les jeunes seront sous la responsabilité de l'animateur et de l'équipe encadrante. Ils devront respecter les consignes établies et données avant chaque animation, et ceci également durant les temps d'autonomie. Les consignes seront adaptées et formulées en fonction de la spécificité des animations.

- La consommation d'alcool, de tabac ou de drogue, ainsi que le port d'objets susceptibles de blesser un tiers sont interdits dans les locaux jeunes.

- Enfin, les locaux jeunes ne sont pas un lieu de regroupement propice au tabagisme mais un endroit de divertissement, de convivialité, de création, de mise en œuvre de projets où l'on vient pour partager des choses ensemble. Chaque adhérent s'engage alors à ne pas fumer durant les temps d'animation, dans les Locaux jeunes.
- A son arrivée, le jeune devra se présenter auprès de l'animateur avant d'accéder au matériel mis à disposition.
- Le jeune devra signaler son départ à l'animateur jeunesse.
- L'animateur n'a pas un rôle de "policier" mais il est là pour veiller au bon fonctionnement des locaux jeunes
- Les jeunes pourront s'adresser à l'animateur pour régler les petits soucis liés au locaux jeunes
- Les jeunes des autres communes peuvent accéder au local jeune dans la mesure où ils respectent les mêmes règles et qu'ils aient réglé leur adhésion de 5€.
- La Fédé Camoël Pénestin décline toutes responsabilités en cas de vol, de perte ou de dégradation des objets personnels des jeunes. Ces objets sont acceptés dans la mesure où ils ne gênent pas le fonctionnement.
- La sanction est la conséquence d'une démarche qui n'a pas abouti. Toutefois, elle est nécessaire à partir du moment où le comportement d'un tiers dépasse les limites fixées par le règlement. Chaque usager est responsable de ses actes et de ses propos, même s'ils sont prononcés sous l'emprise de la colère.
- Tout comportement perturbant le fonctionnement du service (propos discriminatoire, à caractère raciste, ...) entraînera des sanctions .
- Tout acte de vandalisme entraînant une détérioration du matériel ou de l'immobilier sera sanctionné.
- Le non-respect du présent règlement et des consignes établies par l'animateur entraîner ont une rencontre avec les parents de l'enfant ainsi que l'animateur jeunesse pour décider des suites à prendre.
- Les navettes sont disponibles, si le jeune en a le besoin, la réservation se fait auprès de l'animateur jeunesse entre 12h et 13h00 le jour même au 06 60 07 99 13. Les arrêts sont la mairie ainsi que Vieille Roche (grand parking) pour Camoël et Tréhiguier et l'office de tourisme pour Pénestin.

Le	à
Signature des parents	Signature du jeune

Inscription et autorisation parentale



		du		

identite da jedite	
Nom:Prénom :	
Adresse mail du jeune:	
Tel portable du jeune :	
Date de naissance: Age :	
Responsable légal de l'enfant	
Nom :Prénom:	
Adresse:	
✓Certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.	
✓ Certifie avoir rempli et donné les documents « fiche famille » et « fiche sanitaire de lia	ison ».
Je soussigné(e) Responsable légal de l'enfant :	
✓Avez-vous une assurance pour les activités extra scolaires .	oui 🗖 non 🗖
✓Autorise gracieusement la publication d'images de mon enfant .	oui 🗖 non 🗖
✓ Autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant sur conseil médical : traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales.	oui 🗖 non 🗖
✓Autorise l'enfant à se rendre au Lab'jeunes et à en repartir par ses propres moyens.	oui 🗖 non 🗖
✓Autorise pendant les temps d'accueil, mon enfant à se rendre et repartir du Lab'jeune seul et aux horaires qu'il souhaite (sinon il restera au local de son arrivée jusqu'à 18h).	
✓Autorise l'enfant à prendre la navette et à participer aux sorties en mini bus.	oui 🗆 non 🗅
le : Signature du responsable légal :	

Adhésion de 5 euros à l'année pour le local jeunes de Camoël et le lab'jeunes de Pénestin





Inscription et autorisation parentale



1 -1	111	-1	:
IUCII	uu	uu	jeune

Nom:Prénom :	
Adresse mail du jeune:	
Tel portable du jeune :	
Date de naissance: Age :	
Responsable légal de l'enfant	
Nom : Prénom:	
Adresse:	
✓ Certifie exacts les renseignements portés sur cette fiche.	
✓Certifie avoir rempli et donné les documents « fiche famille » et « fiche sanitaire de lia	ison ».
Je soussigné(e)Responsable légal de l'enfant :	
✓Avez-vous une assurance pour les activités extra scolaires .	oui 🗖 non 🗖
✓Autorise gracieusement la publication d'images de mon enfant .	oui 🗖 non 🗖
✓ Autorise le responsable à prendre, le cas échéant, toutes mesures rendues nécessaires par l'état de l'enfant sur conseil médical : traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales.	oui 🗖 non 🗖
✓Autorise l'enfant à se rendre au Lab'jeunes et à en repartir par ses propres moyens.	oui 🗖 non 🗖
✓Autorise pendant les temps d'accueil, mon enfant à se rendre et repartir du Lab'jeune seul et aux horaires qu'il souhaite (sinon il restera au local de son arrivée jusqu'à 18h).	
✓Autorise l'enfant à prendre la navette et à participer aux sorties en mini bus.	oui 🗖 non 🗖

Adhésion de 5 euros à l'année pour le local jeunes de Camoël et le lab'jeunes de Pénestin

le : Signature du responsable légal :





